



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/GOR1/Inf/3
11 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIERE REUNION DES ETATS DE L' AIRE DE REPARTITION POUR
DEVELOPPER UN ACCORD POUR LA CONSERVATION DES GORILLES
(NGAGI) SOUS LA CONVENTION DES ESPECES MIGRATRICES
Paris, France, du 22 au 24 octobre 2007

GORILLES: EXTRAIT DE LA RESOLUTION 8.5 DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE LA CMS APPLICATION DES ACCORDS EXISTANTS ET ELABORATION DE FUTURS ACCORDS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005)

[...]

2. Pour ce qui est des accords en cours d'élaboration, et pour soutenir la réalisation de l'Objectif 2.5 du Plan stratégique 2006-2011 de la CMS:

MAMMIFERES TERRESTRES

(q) *Gorilles*

- (i) *Approuve* les résultats de la première réunion intergouvernementale sur les grands singes et de la première réunion du Conseil du Projet pour la survie des grands singes (Kinshasa, septembre 2005), y compris la Stratégie mondiale pour la survie des grands singes et de leur habitat; et
- (ii) *Prend note* des progrès faits par le secrétariat de la CMS dans l'élaboration d'un projet financé conjointement dans le cadre du partenariat du Projet pour la survie des grands singes grâce à l'élaboration, sous les auspices de la CMS et en collaboration avec les dix Etats de l'aire de répartition, d'un instrument appropriés pour la survie et la conservation des gorilles en tant que contribution à l'action concertée de la CMS en faveur de *Gorilla gorilla*;